

Procès-verbal n°2025-07
Conseil Municipal du 25 septembre 2025 à 20h

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **vingt-cinq** du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. VAUDEY Joël, Maire.

Présents : Joël VAUDEY, Maire, Daniel MORIO, Sylvie JOUAULT, Jean-Paul ZOBEL, Stéphane MULATIER, adjoints, Mickaël GRENÊCHE, Patricia PISTIAUX, Christelle LAUDIGEOIS, Laura BEERENS, Amandine CLARET, Pascal ROUILLER-MARTIN.

Absente excusée : Marine BOURHIS.

Absents : Antoine MULATIER et Maria MADROUX.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 11

Quorum : 8

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 août 2025
2. Approbation de la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) et ses communes membres pour la passation d'un accord-cadre pour les travaux de voirie et désignation des membres titulaires et suppléants.
3. Approbation de l'augmentation du capital social de la Société Lhottie et Gêtoise des Equipements Touristiques et Sportifs (SOLEGETS)
4. Approbation de la restitution à la commune des compétences statutaires du Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffre (SIMG) autres que l'eau et l'assainissement
5. Admission en non-valeur des créances prescrites et irrécouvrables
6. Mandat spécial pour la participation des élus au 107ème Congrès des Maires à Paris les 18, 19 et 20 novembre 2025
7. Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance : Madame Laura BEERENS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le point n°3 :

Approbation de l'augmentation du capital de la modification statutaire et autorisation du représentant de la Commune de Verchaix, en sa qualité d'administrateur et d'actionnaire de la SPL pour voter en

faveur de l'augmentation de capital au Conseil d'Administration et à l'Assemblée générale extraordinaire

Accord à l'unanimité

Compte-rendu de l'exercice des délégations du Conseil Municipal au Maire :

- Décision n° 2025_05 pour prolonger par avenant n°10 la durée de la convention conclue avec Madame Amandine CLARET et Madame Sandrine MEYER pour l'occupation précaire d'un terrain communal d'une superficie d'environ 800m2 situé au lieu-dit « Les Hottes Est » pour le parage de chevaux du 1er novembre 2025 au 31 octobre 2026.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 août 2025

Délibération n° D2025-0701

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 août 2025.

Accord à l'unanimité.

2. Approbation de la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) et ses communes membres pour la passation d'un accord-cadre pour les travaux de voirie et désignation des membres titulaires et suppléants

Délibération n°D2025-0702

Monsieur le Maire rappelle qu'un groupement de commandes entre la CCMG et ses communes membres est envisagé.

Le marché se décompose en deux lots :

- lot n°1 : Génie civil – Revêtements de surface
- lot n°2 : Signalisation horizontale

Chaque commune a la possibilité d'adhérer au nombre de lots souhaités

Chaque membre du groupement est responsable de l'émission des bons de commande, du suivi de ses travaux et du paiement de ceux-ci.

Date d'expiration du marché : 2029

Accord à l'unanimité.

3. Société Publique Locale « SOLEGETS » Augmentation du capital et Modification statutaire

Autorisation du représentant de la Commune de Verchaix, en sa qualité d'administrateur et d'actionnaire de la SPL de voter en faveur de l'augmentation de capital au Conseil d'Administration et à l'Assemblée générale extraordinaire

Délibération n°D2025-0703

Monsieur MORIO précise que l'augmentation de capital permettra à la SOLEGETS de renforcer ses capitaux propres en vue du financement de ses futurs investissements.

Cette augmentation s'effectuera en deux temps : par incorporation de réserves puis par apport en numéraires. La commune de Verchaix ne participe pas à cette augmentation de capital (cf tableau ci-dessous).

SOLEGETS
PROJET AUGMENTATION DE CAPITAL
TABLEAU DE DILUTION

Postulat :

* Résultat de l'exercice 30/04/2025 de l'ordre de 2.878.403 €
 * Augmentation de capital de 2.700.000 € par prélèvement sur les réserves (propre à tous les actionnaires)
 * Augmentation de capital de 2.000.000 € par la commune des Gets (apport en numéraire)
 L'augmentation étant réservée à la commune des Gets, elle entraîne une dilution de la commune de Verchaix.
 Pour cette seconde augmentation, la valeur des actions nouvelles à émettre est calculée sur la base des capitaux propres au 30/04/2025 après augmentation de capital n°1
 le nombre d'actions à attribuer est donc calculé sur la base de la valeur réelle unitaire des actions (soit 5.878.403 € / 57.000 actions)

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Taux de détention (%)	Quote-part dans les capitaux propres (Euros) Base capital social	Augmentation capital n°1						Augmentation capital n°2					
				Apport (Augmentation capital par incorporation de réserves)		Après augmentation par incorporation de réserves				Apport (Augmentation capital par apport en numéraire (cash))		Après augmentation par incorporation de réserves			
				Montant de la souscription (Euros)	Apport (Augmentation capital par incorporation de réserves)	Nombre d'actions détenues	Taux de détention en pourcentage	Capital social	Quote-part dans les capitaux propres (Euros) Base comptes au 30.04.2025 + augmentation capital n°1	Montant de la souscription (Euros)	Nombre d'actions nouvelles	Répartition		Nombre d'actions détenues	Taux de détention en pourcentage
												Capital social	Prime d'émission		
Commune LES GETS	29 400	93,00%	2 940 000,00 €	2 940 000,00 €	29 400	55 980	98,00%	5 790 834,94 €	3 000 051,70 €	29 090	2 909 000,00 €	91 051,70 €	- €	84 950	99,00%
Commune VERCHAIX	500	2,00%	50 000,00 €	50 000,00 €	500	1 140	2,00%	117 568,06 €	- €	-	-	- €	- €	1 140	1,92%
TOTAL	30 000	100,00%	3 000 000,00 €	2 700 000,00 €	27 000	57 000	100,00%	5 708 000,00 €	5 878 403,00 €	3 000 051,70 €	29 090	2 909 000,00 €	91 051,70 €	86 090	100,00%
Valeur nominale 100,00 €									Valeur nominale 100,00 €						
									Valeur réelle unitaire 103,13 €						
									103,13 € soit 5.878.403 € / 57.000 actions						
Résultat 30/04/25 après augmentation de capital n°1									178 403,00 €						

Il convient donc :

- d'approuver l'augmentation du capital social de 2.700.000 euros de SOLEGETS par incorporation de réserves,
- d'approuver l'augmentation du capital social de 2.909.000 euros de SOLEGETS par apports en numéraires, et de renoncer à souscrire aux actions auxquelles la Commune de Verchaix pourrait souscrire en application de son droit préférentiel de souscription,
- d'approuver en conséquence la modification des statuts de la SOLEGETS en leurs articles 6 et 7,
- d'autoriser son représentant au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale Extraordinaire de SOLEGETS, en l'occurrence Monsieur le Maire :
 - à voter en faveur des décisions actant les augmentations de capital et les modifications du capital social,
 - à signer le bulletin de renonciation à la souscription à l'augmentation de capital en numéraire.

Accord à l'unanimité.

4. Approbation de la restitution à la commune des compétences statutaires du Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffre (SIMG) autres que l'eau et l'assainissement

Délibération n°D2025-0704

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a approuvé, lors de la séance du 17 avril 2025, le transfert des compétences « Eau potable et assainissement collectif » du Syndicat Intercommunal

des Montagnes du Giffre (SIMG) vers la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) au 1er janvier 2026.

Il précise qu'il convient dorénavant d'approuver la restitution de l'ensemble des compétences, autres que l'eau et l'assainissement, aux communes membres, au 1er janvier 2026, pour permettre une substitution totale de la CCMG au SIMG, entraînant la dissolution automatique de ce dernier.

Les compétences restituées seraient :

- la lutte contre l'incendie,
- la construction, l'exploitation et l'entretien d'équipements administratif, culturel et sportif,
- la création, et éventuellement l'exploitation, d'équipements touristiques et de loisirs,
- l'entretien des voiries communales et rurales,
- la création, et éventuellement l'exploitation, de tous services, équipements ayant un caractère et une vocation intercommunaux. Cette restitution emporte donc celle en matière de gestion des eaux pluviales urbaines.

Accord à l'unanimité.

5. Admission en non-valeur des créances prescrites et irrecevables

Délibération n°D2025-0705

Monsieur le Maire rappelle que les non valeurs sont des sommes qui n'ont pu être recouvrées par le comptable public. L'admission des non-valeurs permet de corriger les distorsions du budget par rapport à la réalité financière de la collectivité en rendant plus sincère le résultat budgétaire cumulé en fin d'exercice.

La liste des non-valeurs, transmise par le SGC de Bonneville, s'élève à 928 € pour le budget principal de la Commune.

Accord à l'unanimité.

6. Mandat spécial pour la participation des élus au 107ème Congrès des Maires à Paris les 18, 19 et 20 novembre 2025

Monsieur le Maire indique que le 107ème Congrès des Maires se tiendra à Paris, Porte de Versailles, les 18, 19 et 20 novembre 2025.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a approuvé la prise en charge partielle des frais par la commune, lors de la séance du 26 août 2021, de la façon suivante :

- l'entrée au congrès et soirée des élus haut-savoyards : frais réels
- le déplacement jusqu'à Paris aller-retour : frais réels avec un maximum de 150 €
- l'hébergement sur Paris : frais réels avec un maximum de 300 €.

Il convient donc de donner mandat spécial à :

- Joël VAUDEY, Maire,
- Daniel MORIO, 1er adjoint au Maire,
- Jean-Paul ZOBEL, 3ème adjoint au Maire,
- Patricia PISTIAUX, conseillère déléguée,
- Mickaël GRENECHE, conseiller délégué
- et Pascal ROUILLER-MARTIN, conseiller municipal pour se rendre au 107ème Congrès des Maires à Paris les 18, 19 et 20 novembre 2025.

Accord à l'unanimité.

7. Questions diverses

Requalification de la Place de la Mairie (Stéphane MULATIER)

La fin des travaux est prévue pour mi-octobre. La place sera inaugurée lors de la cérémonie de la Commémoration de l'Armistice le 11 novembre 2025.

Minigolf (Jean-Paul ZOBEL)

Le chiffre d'affaires de la saison 2025 s'élève à 18 022 €.

Illuminations de Noël (Mickaël GRENÊCHE)

Les illuminations de Noël sont commandées pour la saison hivernale 2025-2026.

Cantine (Sylvie JOUAULT)

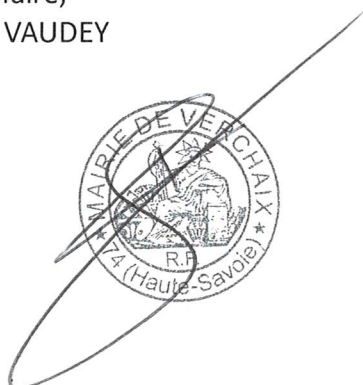
Les palines sur la barrière de la cantine seront posées courant octobre.

Eglise (Joël VAUDEY)

Un nouveau prêtre a été nommé en septembre. Il souhaite célébrer des messes régulièrement dans l'église communale.

Fin de la réunion à 21 h 30.

Le Maire,
Joël VAUDEY



La secrétaire de séance,
Laura BEERENS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Beerens', is written below the name of the secretary.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal

N° de la délibération	Objet	Vote
D2025-0701	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 août 2025	Approuvée à l'unanimité
D2025-0702	Approbation de la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) et ses communes membres pour la passation d'un accord-cadre pour les travaux de voirie et désignation des membres titulaires et suppléants.	Approuvée à l'unanimité
D2025-0703	Approbation de l'augmentation du capital de la modification statutaire et autorisation du représentant de la Commune de Verchaix, en sa qualité d'administrateur et d'actionnaire de la SPL pour voter en faveur de l'augmentation de capital au Conseil d'Administration et à l'Assemblée générale extraordinaire	Approuvé à l'unanimité
D2025-0704	Approbation de la restitution à la commune des compétences statutaires du Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffre (SIMG) autres que l'eau et l'assainissement	Approuvée à l'unanimité
D2025-0705	Admission en non-valeur des créances prescrites et irrecevables	Approuvés à l'unanimité
D2025-0706	Mandat spécial pour la participation des élus au 107ème Congrès des Maires à Paris les 18, 19 et 20 novembre 2025	Approuvée à l'unanimité